



Doc. 16308

19 décembre 2025

Renforcer les démocraties avec les jeunes: de la participation à la responsabilité partagée

Rapport¹

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Rapporteure: Mme Sona GHAZARYAN, Arménie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Sommaire	Page
A. Projet de résolution	2
B. Projet de recommandation	5
C. Exposé des motifs par Mme Sona Ghazaryan, rapporteure	7
1. Introduction	7
2. De simples paroles vers des politiques concrètes pour la jeunesse d'aujourd'hui	8
3. Promouvoir la participation aux processus électoraux et décisionnels	9
4. Lutter contre les inégalités sociales et économiques	11
5. Promouvoir le plein accès aux droits culturels	12
6. Une responsabilité partagée: les parlements, moteurs du programme du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse	13
7. Conclusions et recommandations: consolider la dimension jeunesse de la démocratie	15

1. Renvoi en commission: [Doc. 15756](#), Renvoi 4746 du 19 juin 2023.



A. Projet de résolution²

1. La participation effective des jeunes à la vie démocratique est essentielle au renouvellement, à la résilience et à la légitimité des institutions démocratiques. L'avenir de l'Europe repose sur des sociétés dans lesquelles les jeunes sont considérés comme des partenaires à part entière dans la définition de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

2. S'appuyant sur sa [Résolution 2619 \(2025\)](#) et sa [Recommandation 2299 \(2025\)](#) «Les mouvements de la jeunesse pour la démocratie», ainsi que sur sa [Résolution 2553 \(2024\)](#) «Renforcer la perspective jeunesse dans les travaux de l'Assemblée parlementaire», l'Assemblée souligne que la participation des jeunes doit évoluer d'un rôle consultatif vers une responsabilité partagée, afin qu'ils disposent pleinement du droit et des moyens d'influer sur les décisions qui les concernent.

3. L'Assemblée constate que des progrès ont été accomplis mais que la participation des jeunes demeure inégale et fragmentée en Europe. En effet, de nombreux jeunes continuent de se sentir exclus des processus décisionnels, considèrent que les institutions ne les représentent pas suffisamment et ont trop peu d'occasions de contribuer à l'élaboration des politiques publiques. Des obstacles persistants, tels que les inégalités sociales, la précarité de l'emploi, l'accès restreint au logement et à l'éducation, ainsi que la réduction des espaces civiques et culturels, ont accentué les fractures générationnelles.

4. L'Assemblée se félicite de la déclaration adoptée lors de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la Jeunesse, tenue les 8 et 9 octobre 2025 à Malte, et de la Résolution sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse adoptée à la même occasion. Elle salue également l'adoption, le 29 octobre 2025, de la nouvelle Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, ainsi que la publication du rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe intitulé «Vers un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe». Ensemble, ces instruments constituent une feuille de route cohérente pour l'intégration de la perspective jeunesse dans l'ensemble des secteurs de l'action publique et des processus décisionnels.

5. L'Assemblée reconnaît l'importance du système unique de cogestion du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, qui constitue une référence et une source d'inspiration, notamment les instruments des Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest ainsi que du Fonds européen pour la jeunesse, véritables modèles de participation des jeunes. Elle se félicite également de la proposition de mener une étude de faisabilité concernant la création d'un troisième site du Centre européen de la jeunesse dans la région de la mer Noire, signe d'un engagement renouvelé en faveur de l'inclusion démocratique dans les régions orientales de l'Europe.

6. L'Assemblée souligne que la participation des jeunes doit dépasser le cadre de la consultation et aller vers une véritable influence sur les processus décisionnels. Cela suppose l'existence de mécanismes institutionnels transparents et accessibles, une obligation des autorités de rendre des comptes à l'égard des jeunes, ainsi qu'une culture de confiance entre les générations.

7. À la lumière de ce qui précède, et compte tenu du rôle central de l'engagement des jeunes en faveur du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, l'Assemblée appelle les États membres à élaborer et mettre en œuvre, à tous les niveaux, des cadres globaux de participation des jeunes, en s'inspirant du Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse, et notamment:

7.1. à adopter ou à actualiser des politiques et stratégies nationales de jeunesse, et à en garantir la mise en œuvre effective au moyen d'indicateurs mesurables;

7.2. à créer ou à renforcer des conseils de jeunes, des parlements de jeunes et des plateformes de dialogue structuré dotés de pouvoirs décisionnels ou de mandats consultatifs, notamment en intégrant des dispositifs de budgétisation participative destinés à la jeunesse;

7.3. à mettre en œuvre la nouvelle Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe;

7.4. à associer les jeunes aux organes consultatifs de l'administration publique, aux conseils d'administration d'institutions culturelles et aux instances environnementales;

2. Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 2 décembre 2025.

7.5. adopter des mesures ciblées pour prévenir et lutter contre les discours de haine à l'encontre des jeunes engagés dans la vie politique, notamment par une protection juridique accrue, la mise en place de mécanismes de signalement et d'intervention rapide, et l'organisation de programmes éducatifs qui encouragent la participation démocratique et protègent la voix des jeunes dans la sphère publique.

8. L'Assemblée souligne que l'égalité d'accès aux droits constitue le fondement même de la participation. Elle invite en priorité les États membres:

8.1. à garantir l'accès universel des jeunes à une éducation de qualité, à la formation professionnelle, à l'emploi, au logement et aux soins de santé;

8.2. à donner la priorité aux politiques de santé mentale et aux services accessibles adaptés aux réalités des jeunes, en particulier dans les contextes d'après-crise;

8.3. à lutter contre la discrimination et à garantir l'inclusion des jeunes marginalisés, notamment ceux qui sont issus de minorités, de l'immigration, de zones rurales ou de milieux à faible revenu, ainsi que les jeunes en situation de handicap;

8.4. à garantir l'égalité de genre dans toutes les initiatives liées à la jeunesse et dans tous les postes de responsabilité.

9. L'Assemblée note que l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté sont essentielles pour développer les compétences démocratiques et l'esprit critique. Elle invite donc les États membres:

9.1. à intégrer l'éducation civique dans les programmes scolaires dès le plus jeune âge et dans toutes les disciplines;

9.2. à soutenir l'éducation non formelle et le travail de jeunesse en tant qu'espaces complémentaires pour l'apprentissage par l'expérience et la citoyenneté active;

9.3. à améliorer la formation des enseignants et la professionnalisation des travailleurs de jeunesse;

9.4. à reconnaître que la société civile de jeunesse, le bénévolat et l'engagement communautaire font partie intégrante de l'apprentissage civique;

9.5. à valoriser le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse, qui est un symbole d'engagement envers les valeurs partagées, l'apprentissage collaboratif et l'amélioration continue du travail de jeunesse à travers l'Europe.

10. L'Assemblée souligne que la participation culturelle renforce le sentiment d'appartenance et la cohésion communautaire, conformément aux principes énoncés dans la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, Convention de Faro, 2005). Elle invite les États membres et les autorités locales:

10.1. à soutenir des projets associant l'art, l'engagement civique et la régénération urbaine;

10.2. à offrir des espaces publics accessibles pour la créativité et pour l'expression des jeunes;

10.3. à promouvoir les partenariats entre les organisations de jeunesse, les artistes et les municipalités afin de co-crée des initiatives culturelles inclusives, notamment en renforçant les liens avec l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe.

11. Consciente de la transformation numérique de la vie politique et civique, l'Assemblée appelle les États membres:

11.1. à promouvoir la culture numérique et l'éducation critique aux médias auprès des jeunes;

11.2. à mettre en place des cadres transparents de participation en ligne, notamment pour les consultations électroniques et les assemblées numériques;

11.3. à veiller à ce que les plateformes numériques respectent les droits humains, protègent les jeunes utilisateurs et utilisatrices contre la désinformation et les abus en ligne, et favorisent le respect, les voies de recours et le dialogue démocratique.

12. L'Assemblée soutient également fermement l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans, qui constitue une avancée concrète vers l'égalité entre les générations et une démocratie plus inclusive. Elle rappelle l'expérience positive de plusieurs États membres où une telle réforme a entraîné des niveaux plus élevés d'engagement politique et de confiance civique chez les jeunes électeurs et électrices. Elle invite donc instamment tous les États membres:

12.1. à examiner la faisabilité juridique et institutionnelle de l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans pour l'ensemble des scrutins;

12.2. à accompagner cette réforme par des initiatives d'éducation civique et de sensibilisation afin de garantir une participation éclairée;

12.3. à soutenir l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités entre les autorités électorales, les organisations de jeunesse et les travailleurs de jeunesse afin de faciliter la mise en œuvre de la réforme.

13. L'Assemblée encourage en outre les gouvernements à favoriser le dialogue et la participation intergénérationnels par les moyens suivants:

13.1. élaborer des programmes de mentorat qui mettent en relation des jeunes leaders avec des décideurs politiques expérimentés;

13.2. créer des conseils consultatifs de jeunesse dans les parlements nationaux et les ministères, en concertation avec les conseils nationaux de jeunesse;

13.3. aider les partis politiques à renforcer leurs sections de jeunesse et à élaborer des programmes de formation des candidat-es, notamment les jeunes femmes, les groupes vulnérables ou sous-représentés et les minorités.

14. La société civile et les organisations dirigées par des jeunes sont des partenaires indispensables de l'innovation démocratique. L'Assemblée les invite à renforcer la défense des droits des jeunes, à promouvoir la diversité et l'inclusion, à développer des initiatives d'éducation civique et à s'engager dans une coopération structurée avec les parlements et les autorités publiques.

15. L'Assemblée invite en outre les organisations internationales et régionales, notamment l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les agences des Nations Unies, à coordonner leurs efforts pour promouvoir la participation des jeunes, soutenir la recherche et la collecte de données, et partager les bonnes pratiques en matière de solidarité intergénérationnelle.

16. Enfin, l'Assemblée décide:

16.1. de poursuivre l'intégration de la perspective jeunesse dans l'ensemble de ses activités thématiques, politiques et de suivi, et de renforcer la visibilité des jeunes parlementaires au sein des délégations nationales;

16.2. de garantir la participation régulière de représentant-es de la jeunesse, y compris d'organisations de terrains, à ses débats, à ses auditions ainsi qu'à ses missions d'observation des élections et à ses activités électorales;

16.3. de promouvoir la coopération interparlementaire en matière de participation des jeunes, grâce à des échanges régionaux et des initiatives de renforcement des capacités destinés aux représentant-es de la jeunesse.

17. Construire des démocraties avec les jeunes exige un engagement véritable qui passe par une réforme institutionnelle, une obligation de rendre des comptes et une responsabilité partagée. En intégrant la perspective jeunesse à tous les niveaux de la prise de décision, les États membres du Conseil de l'Europe peuvent garantir que la démocratie demeure inclusive, dynamique et durable pour les générations à venir.

B. Projet de recommandation³

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa Résolution ... (2026) «Renforcer les démocraties avec les jeunes: de la participation à la responsabilité partagée», qui réaffirme que le renouvellement et la résilience de la démocratie reposent sur la participation pleine et effective des jeunes à toutes les sphères de la vie publique.
2. L'Assemblée salue les réalisations du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, notamment son modèle de cogestion, qui reste unique dans la gouvernance internationale, et reconnaît la contribution essentielle des Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest, ainsi que du Fonds européen pour la jeunesse.
3. L'Assemblée se félicite de la déclaration adoptée lors de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la Jeunesse et de la résolution portant sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse adoptée à la même occasion, et invite le Comité des Ministres à veiller à sa mise en œuvre effective dans l'ensemble des secteurs et des organes de suivi de l'Organisation.
4. L'Assemblée invite le Comité des Ministres:
 - 4.1. à réaffirmer que la participation des jeunes est une priorité transversale du Conseil de l'Europe, en veillant à ce que la perspective jeunesse soit systématiquement prise en compte dans toutes les activités intergouvernementales, de suivi et de coopération;
 - 4.2. à renforcer le système de cogestion en améliorant les synergies entre le Conseil mixte de la jeunesse, l'Assemblée et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, notamment par des échanges réguliers et des initiatives conjointes;
 - 4.3. à assurer un financement prévisible et pluriannuel pour le programme «Jeunesse pour la démocratie» du Conseil de l'Europe, le Fonds européen pour la jeunesse et les Centres européens de la jeunesse, afin de garantir une planification à long terme, l'accessibilité et l'inclusivité;
 - 4.4. à poursuivre son soutien au label de qualité pour les centres de la jeunesse sur la base de la «Déclaration de Marienthal», adoptée durant la présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe;
 - 4.5. à contribuer à l'intégration des normes du Conseil de l'Europe relatives à la participation des jeunes dans la législation et les pratiques nationales, par le biais de l'assistance technique, de l'apprentissage entre pairs et de la formation des agents publics;
 - 4.6. à renforcer les partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales, notamment l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin de promouvoir un programme international cohérent en matière de droits des jeunes et de participation démocratique;
 - 4.7. à encourager la collecte de données comparatives et la recherche sur la participation des jeunes, leur désillusion et leur confiance envers la démocratie, afin d'étayer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;
 - 4.8. à mettre tout en œuvre dans ses travaux pour entrer en contact avec les jeunes qui vivent dans les sociétés européennes et qui n'ont pas toujours accès aux canaux institutionnels habituels de participation;
 - 4.9. à promouvoir, dans la limite des ressources disponibles, la création d'un troisième site du Centre européen de la jeunesse dans la région de la mer Noire, en tant qu'expression concrète de solidarité et d'ouverture à l'égard des jeunes de l'ensemble de la région.
5. L'Assemblée soutient le lancement d'une campagne paneuropéenne visant à abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans afin de fournir une expertise, des formations et des supports de sensibilisation aux États membres qui souhaitent examiner ou mettre en œuvre cette réforme, conformément aux bonnes pratiques identifiées au sein du Conseil de l'Europe.

3. Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 2 décembre 2025.

6. En renforçant la capacité institutionnelle du Conseil de l'Europe et son engagement en faveur de la participation des jeunes, le Comité des Ministres peut veiller à ce que les jeunes soient véritablement associés à l'élaboration du programme futur de l'Organisation et de ses réformes, en tant qu'acteurs à part entière de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit.

C. Exposé des motifs par M^{me} Sona Ghazaryan, rapporteure⁴

1. Introduction

1. L'engagement des jeunes dans la gouvernance démocratique reste l'une des priorités les plus urgentes du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire. Le présent rapport s'appuie sur les travaux antérieurs de l'Assemblée, tout en mettant davantage l'accent sur les mécanismes institutionnels, politiques et de gouvernance, susceptibles de rendre la participation des jeunes systématique et durable.
2. [La Résolution 2619 \(2025\)](#) et la [Recommandation 2299 \(2025\)](#) «Les mouvements de la jeunesse pour la démocratie», adoptées le 1^{er} octobre 2025, mettent l'accent sur la mobilisation civique et l'activisme des jeunes en dehors des institutions officielles. Le présent rapport examine donc comment les parlements, les gouvernements et les autorités publiques peuvent traduire les aspirations démocratiques en cadres concrets pour l'inclusion des jeunes.
3. Le rapport s'appuie également sur les récentes initiatives du Conseil de l'Europe, notamment la campagne «Démocratie ici. Démocratie maintenant.» et son appel à l'action de 2022⁵, [la déclaration](#) issue de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la Jeunesse, qui s'est tenue les 8 et 9 octobre 2025 à Malte, [la Résolution sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse](#), adoptée à la même occasion, ainsi que le rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe intitulé «[Vers un Nouveau pacte démocratique pour l'Europe](#)» et la «Déclaration de Marienthal» sur le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse (mai 2025)⁶.
4. Il intègre également les nouvelles conclusions d'organisations internationales et d'études universitaires, qui soulignent l'urgence de remédier à la perte de confiance des jeunes citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques. Il propose des recommandations pratiques visant à renforcer l'écosystème politique qui soutient la pleine participation des jeunes à la vie démocratique dans tous les États membres.
5. Les jeunes de toute l'Europe sont déjà à l'origine de changements dans de nombreux domaines, du militantisme climatique aux initiatives civiques numériques en passant par les mouvements pour la justice sociale, mettant ainsi en évidence leur potentiel en tant qu'acteurs du renouveau démocratique. Cependant, l'accès aux structures décisionnelles, aux politiques inclusives et aux possibilités de participation significatives reste inégal et nécessite une attention urgente.
6. Au niveau du Conseil de l'Europe, la participation des jeunes à l'élaboration des politiques est soutenue par de multiples mécanismes, notamment les Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest et le Fonds européen pour la Jeunesse. Le système de cogestion, qui donne une voix égale aux jeunes Européens représentés par le Conseil consultatif sur la jeunesse et aux autorités publiques responsables des questions relatives à la jeunesse, reste un exemple phare de participation institutionnalisée des jeunes dont les États membres peuvent s'inspirer.
7. À la suite de la position adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du 4^e sommet de Reykjavik, qui soulignait qu'une perspective pour la jeunesse devait éclairer toutes les délibérations intergouvernementales et autres, l'Assemblée a adopté, le 26 juin 2024, [la Résolution 2553 \(2024\)](#) «Renforcer la perspective jeunesse dans les travaux de l'Assemblée parlementaire» et a mis en place un mécanisme participatif réunissant des membres de l'Assemblée et des jeunes Européen·es afin de débattre des politiques de jeunesse. Ce mécanisme renforce également la visibilité des jeunes parlementaires au sein des délégations nationales et encourage les groupes politiques à renforcer leur engagement auprès de leurs sections jeunesse.
8. Les présidences maltaise et luxembourgeoise du Comité des Ministres ont donné la priorité à la participation démocratique des jeunes à tous les niveaux, dans le but explicite de renforcer l'État de droit et la démocratie. Dans cette optique, le Conseil de l'Europe a adopté [un Cadre de référence sur la perspective de la jeunesse](#) (voir paragraphe 3 ci-dessus) afin d'intégrer systématiquement la perspective des jeunes dans tous les comités et délibérations intergouvernementaux.

4. L'exposé des motifs est établi sous la responsabilité de la rapporteure. Sa version originale anglaise a été traduite vers le français par un outil de traduction automatique.

5. [Démocratie maintenant! Appel à l'action](#).

6. «[Marienthal Statement](#)» (anglais uniquement).

9. Ce rapport analyse les obstacles à la participation des jeunes, en s'appuyant sur les initiatives du Conseil de l'Europe, les discussions d'expert-e-s et des données récentes. Il formule des recommandations visant à encourager l'engagement électoral et civique, à renforcer les organisations dirigées par des jeunes et à promouvoir le plein accès aux droits sociaux, économiques et culturels, y compris dans le contexte de la transformation numérique.

10. Les défis socio-économiques tels que le coût élevé de la vie et la pénurie de logements, ainsi que les inégalités en matière d'éducation et d'accès à la culture, sont également pris en compte, leur importance pour un engagement significatif des jeunes étant reconnue. Le rapport vise à identifier des stratégies pratiques pour combler le fossé entre les jeunes et les institutions démocratiques, tout en s'alignant sur les priorités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.

11. Enfin, le rapport rend compte des auditions qui se sont tenues les 1er octobre 2024, 12 mars et 6 et 25 juin 2025⁷. Ces auditions ont contribué à évaluer les pratiques actuelles en matière de participation des jeunes et à formuler des recommandations visant à renforcer l'engagement démocratique. La commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias a également invité l'organisation de jeunesse belge [Urban Foxes – Academy for Urban Action \(DURF\)](#) à la réunion du 1er décembre 2025, à Paris, afin de présenter un exemple concret de la manière dont la culture et l'engagement civique peuvent être combinés au niveau local pour renforcer le sentiment d'appartenance, améliorer les compétences démocratiques et favoriser l'inclusion dans la prise de décision.

12. La rapporteure propose le titre révisé «Renforcer les démocraties avec les jeunes: de la participation à la responsabilité partagée» afin de mieux refléter l'argument central du rapport selon lequel les jeunes ne sont pas seulement des participant-e-s à la vie démocratique, mais des partenaires essentiels pour la façonner et la pérenniser. Ce titre traduit l'évolution d'une simple consultation vers un véritable partage du pouvoir et une véritable responsabilité au sein de la gouvernance démocratique, dépassant l'engagement symbolique pour s'orienter vers des formes systémiques et institutionnalisées d'inclusion des jeunes.

2. De simples paroles vers des politiques concrètes pour la jeunesse d'aujourd'hui

13. Le contexte politique, social et économique de la participation des jeunes reste difficile. La polarisation croissante, les inégalités sociales, la crise climatique, les conflits armés et la désinformation rampante constituent des obstacles importants à un engagement significatif.

14. Sans mesures concrètes, l'engagement des jeunes risque de rester symbolique, ce qui nuit à la légitimité et à la résilience démocratiques.

15. Les jeunes sont souvent perçus principalement comme une solution aux problèmes actuels de gouvernance, par exemple comme une main-d'œuvre bon marché ou comme les futurs porteurs des conséquences des décisions politiques prises aujourd'hui. Cette perception nuit à la reconnaissance de leurs droits immédiats et de leur contribution à l'élaboration des politiques. Le rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souligne que le fait d'ignorer le point de vue des jeunes dans la prise de décision perpétue les inégalités, limite l'innovation et réduit la confiance dans les institutions.

7. 1 octobre 2024 (Strasbourg): audition avec la participation de M^{me} Nina Grmuša, Présidente du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), Conseil de l'Europe, et M. Jorge Jraissati, Président du Groupe d'Inclusion Economique, Madrid.

12 mars 2025 (Paris): audition avec la participation de M. Tobias Flessenkemper, Chef du Service de la Jeunesse, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe; M. Xesc Mainzer, membre du CCJ et Vice-président des Jeunes Européens Fédéralistes (JEF Europe); M^{me} Miriam Allam, Cheffe d'unité, Partenariats mondiaux, Division Inclusion et Justice, Direction Gouvernance publique; et M^{me} Veerle Miranda, Économiste principale, Politiques de la jeunesse et de la diversité, Division des politiques sociales, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris.

4 juin 2025 (Trondheim): audition avec la participation de M^{me} Ida Haugen Skulstad, conseil des jeunes du Kulturtanken; et M^{me} Ingrid Aspelund, directrice générale par intérim, Centre européen Wergeland.

25 juin 2025 (Strasbourg): audition avec la participation de M^{me} Miriam Teuma, présidente du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ); M^{me} Nina Grmuša, présidente du Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) et du CCJ; M. Francesco Gellel, responsable des communautés de jeunes, Conseil national de la jeunesse de Malte (KNZ); les rapporteur-es pour la jeunesse représentant les commissions de l'Assemblée: M^{me} Naomi Cachia (Malte, SOC), Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi); M^{me} Saara-Sofia Sirén (Finlande, PPE/DC), Commission des questions juridiques et des droits de l'homme; M^{me} Aurora Floridia (Italie, SOC), Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable; M^{me} Aysu Bankoğlu (Turquie, SOC), Commission sur l'égalité et la non-discrimination; et M. Tobias Flessenkemper.

16. Malgré les déclarations publiques d'organisations nationales et internationales reconnaissant les préoccupations des jeunes, beaucoup d'entre eux continuent de ressentir une certaine désillusion (la politique démocratique ne répond pas à leurs attentes, les décideurs politiques ne représentent pas leurs intérêts ou leur vote ne change rien), une anxiété quant à leur avenir (emploi, sécurité financière, changement social) et un manque de confiance dans les institutions démocratiques (écart entre le soutien formel à la démocratie et la conviction que la démocratie fonctionne pour eux dans la pratique)⁸.

17. Les véritables politiques en faveur de la jeunesse exigent la promotion des droits humains, politiques, sociaux, économiques et culturels dès aujourd'hui, sans les remettre à plus tard. Les politiques significatives en faveur de la jeunesse englobent trois dimensions clés: la participation politique, l'inclusion socio-économique et l'engagement culturel. Ces dimensions sont interdépendantes et doivent être abordées au moyen de stratégies coordonnées et fondées sur des données probantes aux niveaux national et européen.

18. Le Cadre de référence sur la perspective de la jeunesse fournit des orientations concrètes sur l'intégration de préoccupations des jeunes dans tous les domaines politiques, en mettant l'accent sur la cogestion, l'égalité de voix et les mécanismes de responsabilité.

19. Les politiques doivent aller au-delà des consultations symboliques et garantir aux jeunes l'accès à des espaces décisionnels où leur contribution peut directement influencer les résultats législatifs et des programmes.

20. Les obstacles structurels tels que les désavantages socio-économiques, la fracture numérique et les possibilités limitées en matière d'éducation doivent être traités afin de rendre la participation des jeunes équitable.

21. Les données d'Eurostat et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent clairement le lien entre les conditions socio-économiques et l'engagement politique. Les jeunes confrontés au chômage, à la pénurie et à la précarité du logement ou aux inégalités en matière d'éducation sont moins susceptibles de s'engager dans les processus démocratiques, ce qui souligne l'importance de politiques globales combinant des mesures politiques, sociales, économiques et culturelles⁹.

22. Pour passer de simples paroles à des politiques concrètes, il est essentiel que les États membres, le Conseil de l'Europe et les instances politiques intègrent systématiquement les perspectives des jeunes, soutiennent les initiatives menées par les jeunes et créent les conditions d'une participation équitable dans tous les domaines de la société.

3. Promouvoir la participation aux processus électoraux et décisionnels

23. La participation des jeunes à la vie politique reste inégale à travers l'Europe, influencée par des facteurs structurels, sociaux et générationnels. Des études montrent régulièrement que les jeunes générations se sentent exclues des processus politiques conventionnels, perçoivent les décideurs politiques comme non représentatifs, considèrent l'environnement politique comme toxique, inefficace ou corrompu, et sont plus enclines à soutenir des mouvements radicaux ou contestataires que les institutions démocratiques traditionnelles¹⁰.

24. Le Cadre de référence sur la perspective de la jeunesse recommande de veiller à ce que les jeunes puissent faire entendre leur voix à chaque étape du processus décisionnel. Il souligne que l'abaissement de l'âge électoral, la mise à disposition d'outils de participation électronique et la promotion de l'éducation civique sont des mesures essentielles pour accroître l'engagement.

25. Les données montrent que les approches participatives qui impliquent les jeunes dès la phase de conception des politiques donnent des résultats plus efficaces et durables. Par exemple, les ateliers de co-création et les comités consultatifs de jeunes ont permis d'améliorer de manière tangible les politiques locales dans des pays comme la Finlande et les Pays-Bas, notamment en augmentant la satisfaction à l'égard des services municipaux et le taux de participation au bénévolat.

8. «Young Europeans losing faith in democracy, poll finds» | Young people | *The Guardian* (anglais uniquement). «Young people's trust in institutions, civic knowledge and their dispositions toward civic engagement» | Large-scale Assessments in Education (anglais uniquement).

9. «Statistiques sur les jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation» – Statistics Explained – Eurostat.

10. «La jeunesse et la démocratie» – FEPS 2024. «Young Europeans losing faith in democracy, poll finds» | Young people | *The Guardian* (anglais uniquement).

26. Les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités de participation, notamment le vote électronique, les consultations en ligne et l'engagement sur les réseaux sociaux. Les données provenant d'Estonie montrent que le vote électronique a considérablement augmenté le taux de participation des jeunes électeurs et électrices, tandis que d'autres États membres commencent à explorer la participation numérique avec des résultats mitigés en raison de problèmes d'infrastructure et de confiance.

27. Cependant, la participation numérique n'est pas sans limites. Si les outils en ligne améliorent l'accessibilité pour certains, ils peuvent aggraver les inégalités pour les jeunes qui ne disposent pas d'un accès fiable à internet ou qui ne maîtrisent pas les compétences numériques. Les États membres doivent combiner l'innovation numérique avec des stratégies d'engagement hors ligne, afin de veiller à ce qu'aucun groupe de jeunes ne soit laissé pour compte. Les questions relatives à la confidentialité des données, à la cybersécurité et à la désinformation doivent également être abordées afin de maintenir la confiance dans les outils démocratiques numériques.

28. Les récentes auditions de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias ont mis en évidence le potentiel de la numérisation, des simulations civiques et des listes de candidat·e·s multi-âges pour favoriser une participation inclusive. Les membres ont souligné l'importance de garantir «le droit, les moyens, l'espace, l'opportunité et le soutien» nécessaires à l'engagement des jeunes.

29. Les résultats de l'enquête Eurobaromètre 2024 montrent que les réseaux sociaux sont la principale source d'information politique pour 42 % des jeunes Européen·e·s âgés de 16 à 30 ans. Des plateformes telles qu'Instagram et TikTok sont particulièrement influentes, même si les préoccupations concernant la désinformation restent élevées. Les décideurs politiques et les plateformes de réseaux sociaux partagent la responsabilité de promouvoir la culture numérique et de lutter contre la désinformation.

30. De plus, les programmes d'éducation aux médias et les partenariats entre les organisations de jeunesse et les entreprises technologiques peuvent renforcer l'esprit critique et réduire l'impact des fausses informations. Par exemple, l'initiative «[Check Before You Share](#)» («*Vérifiez avant de partager*») en Irlande et [les campagnes d'éducation numérique en France](#) ont réussi à sensibiliser les jeunes à la désinformation en ligne, ce qui a permis une participation plus éclairée.

31. L'abaissement de la majorité électorale reste un instrument clé pour l'inclusion des jeunes. L'Autriche, Malte, l'Écosse et l'Allemagne sont des exemples de mise en œuvre réussie, qui ont conduit à une augmentation du taux de participation des jeunes électeurs et électrices. La [Résolution 1826](#) (2011) «Renforcement de la démocratie par l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans» et [les études ultérieures](#) du Conseil de l'Europe soulignent que le droit de vote à 16 ans renforce l'équité intergénérationnelle dans la prise de décision.

32. Des structures politiques inclusives, telles que des quotas pour les jeunes de moins de 30 ans et un soutien aux candidat·e·s indépendant·e·s, sont nécessaires pour garantir que les jeunes aient une influence significative au sein des partis politiques et des organes représentatifs. Les programmes de formation destinés aux jeunes leaders en devenir, tels que les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe, fournissent des compétences pratiques et des réseaux pour favoriser un engagement actif.

33. De nombreux jeunes font leurs premiers pas dans la démocratie lors des élections, en tant qu'électeurs ou électrices et observateurs. Le Conseil de l'Europe encourage le vote des jeunes et leur participation à la vie politique, et des organisations non gouvernementales telles que [l'AECEE](#) forment et déploient des équipes de jeunes observateurs tout en s'attaquant aux obstacles auxquels sont confrontés les jeunes électeurs et électrices et candidat·e·s. Cependant, les récentes missions de l'Assemblée font état d'une pression croissante, de campagnes de dénigrement et même d'arrestations de jeunes candidat·e·s et observateurs, ce qui décourage les jeunes. Il est essentiel de reconnaître et de soutenir la dimension jeunesse de la participation et de l'observation électorales afin de préserver la transparence et la crédibilité des élections et d'encourager un engagement démocratique durable.

34. Des mécanismes supplémentaires, tels que des programmes de mentorat, des incubateurs de leadership et des réseaux multipartites pour les jeunes, se sont avérés efficaces pour doter les jeunes de compétences en matière de négociation, de prise de parole en public et d'analyse politique. Ces initiatives renforcent également la diversité des voix au sein des institutions politiques, garantissant ainsi que la prise de décision reflète mieux les perspectives et les priorités de la prochaine génération.

35. Afin de renforcer davantage la participation, les États membres sont encouragés à mettre en place des processus délibératifs, notamment des jurys de jeunes, des procès simulés et des conseils consultatifs. Ces mécanismes comblent le fossé entre la politique institutionnelle et les perspectives des jeunes, favorisant ainsi une participation civique éclairée, confiante et durable.

36. En conclusion, promouvoir la participation des jeunes aux processus électoraux et décisionnels nécessite une approche multidimensionnelle combinant réformes juridiques, innovation numérique, éducation civique, structures inclusives et mécanismes de soutien dédiés. Les travaux menés actuellement par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, notamment le mécanisme de participation des jeunes à l'Assemblée, constituent un modèle pour intégrer les perspectives des jeunes à tous les niveaux politiques.

37. Afin de consolider les progrès accomplis, les États membres devraient être encouragés à adopter des stratégies globales en matière de participation des jeunes, à intégrer la consultation des jeunes dans tous les domaines politiques et à suivre régulièrement les indicateurs de participation. Les partis politiques, les autorités locales et les organisations de la société civile doivent également jouer un rôle proactif dans la création d'espaces accessibles, sûrs et inclusifs pour l'engagement des jeunes, en veillant à ce que ceux-ci soient reconnus comme des contributeurs actifs à la démocratie.

4. Lutter contre les inégalités sociales et économiques

38. Les inégalités économiques et sociales restent des obstacles majeurs à une participation significative des jeunes dans toute l'Europe. Les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par le coût élevé de la vie, la précarité de l'emploi, la hausse des prix du logement et l'accès limité aux services financiers, autant de facteurs qui réduisent leur capacité à s'engager dans la vie politique et civique. Les préoccupations sont plus vives chez les jeunes femmes et les jeunes des zones rurales, ce qui souligne la nécessité d'interventions ciblées.

39. Des données récentes soulignent la gravité de ces défis. Selon l'OCDE, environ 12 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans vivent dans une situation de pauvreté relative, contre 11 % pour l'ensemble de la population. Cette disparité met en évidence la vulnérabilité accrue des jeunes face aux difficultés économiques et souligne la nécessité de mettre en place des interventions ciblées pour répondre à leurs besoins spécifiques¹¹.

40. Le rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souligne que l'inclusion sociale et économique des jeunes est essentielle à la résilience démocratique. Les politiques en matière d'éducation, d'emploi, de logement et d'inclusion financière doivent être mises en œuvre dans une perspective jeunesse afin d'éviter un désengagement accru.

41. L'intégration des jeunes a souvent été encouragée par des mesures en faveur de l'emploi. Cependant, il est nécessaire d'adopter une approche plus large, qui examine comment les systèmes de protection sociale, l'accès aux prestations et les services affectent les droits des jeunes.

42. Les gouvernements doivent mettre en œuvre des mesures urgentes pour renforcer l'autonomie économique des jeunes, notamment en leur donnant accès à une éducation de qualité, à une formation professionnelle, à des logements abordables et à des possibilités d'emploi durable. Ils devraient être encouragés à impliquer directement les jeunes dans l'élaboration de ces politiques.

43. L'audition tenue par la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias le 12 mars 2025 a mis en avant [la Boîte à outils de l'OCDE](#) sur les politiques de la jeunesse, qui préconise de lutter contre les inégalités liées à l'âge et de promouvoir la justice intergénérationnelle comme priorités stratégiques pour garantir une prospérité inclusive. Elle souligne la nécessité de trouver des solutions adaptées qui tiennent compte des défis particuliers auxquels sont confrontés les jeunes, en particulier ceux issus de milieux défavorisés.

44. Des approches innovantes, telles que les modèles de collaboration intersectorielle observés en Norvège, combinent les efforts des autorités locales et centrales avec ceux de la société civile et des ONG afin d'améliorer la participation des jeunes et la mobilité sociale. Ces modèles démontrent l'importance d'une gouvernance à plusieurs niveaux pour surmonter les obstacles socio-économiques.

45. L'éducation non formelle et les initiatives menées par les jeunes jouent également un rôle essentiel dans la réduction des inégalités. La Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a soutenu des projets impliquant des jeunes défavorisés dans des activités parlementaires, ce qui leur a permis d'améliorer leurs compétences et de renforcer leur engagement.

11. [Emploi des jeunes et politiques sociales | OCDE](#).

46. Les mesures politiques devraient donner la priorité à la stabilité économique et à la création d'emplois pour les jeunes, en tirant parti des technologies émergentes pour stimuler la productivité et l'inclusion. L'élargissement de l'accès à des logements abordables et à des services financiers, parallèlement à des mesures de protection sociale, renforce la participation démocratique et favorise le sentiment d'autonomie chez les jeunes.

5. Promouvoir le plein accès aux droits culturels

47. L'accès à la culture et à l'éducation est une condition préalable fondamentale pour que les jeunes puissent participer pleinement à la société et à la vie démocratique. Le fondement juridique et normatif des droits culturels des jeunes est bien établi dans le droit international. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) souligne que le droit des jeunes d'accéder à la vie culturelle, d'en profiter et d'y participer activement est essentiel pour promouvoir la paix, la diversité et la cohésion sociale¹². L'engagement culturel renforce la conscience civique, nourrit le sentiment d'appartenance et favorise le développement de l'esprit critique et de la créativité.

48. Ces principes soulignent que la politique culturelle ne doit pas être considérée comme un simple complément à la politique éducative ou récréative, mais comme un pilier de la participation démocratique et de l'autonomisation des jeunes. Les gouvernements devraient garantir l'accès des jeunes aux activités culturelles, aux plateformes créatives et aux sites patrimoniaux, en reconnaissant la culture comme un catalyseur de la cohésion sociale et de la citoyenneté active.

49. Des espaces dédiés aux jeunes, tant physiques que numériques, sont essentiels pour offrir un environnement sûr propice à l'engagement et à l'apprentissage civiques. Les Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest sont des exemples d'espaces exempts de pression commerciale qui favorisent la citoyenneté, les échanges culturels et l'éducation non formelle. En outre, plus de 15 autres espaces pour les jeunes labellisés par le Conseil de l'Europe dans les États membres offrent un accès à des activités culturelles, des ateliers et des échanges internationaux.

50. La rapporteure salue la proposition faite par les ministres à Malte de lancer une étude de faisabilité sur la création d'un troisième Centre européen de la jeunesse dans la région de la mer Noire, car elle témoigne d'une volonté forte de promouvoir les principes de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et de favoriser la coopération, le renforcement des capacités et l'engagement démocratique des jeunes dans les régions orientales.

51. Les inégalités dans l'accès aux ressources culturelles et éducatives restent importantes, en particulier pour les jeunes issus de zones rurales, de ménages à faibles revenus et de communautés marginalisées. Des études montrent que dans plusieurs pays européens, moins de 10 % des jeunes ayant suivi un enseignement secondaire inférieur participent à des activités culturelles, contre plus du double parmi ceux ayant suivi un enseignement supérieur. Les jeunes des zones rurales ou à faibles revenus sont souvent confrontés à des obstacles financiers, géographiques et numériques qui nécessitent des interventions politiques ciblées¹³.

52. Les politiques ciblées visant à réduire ces disparités comprennent la participation subventionnée, les stratégies d'inclusion numérique et les programmes de mobilité améliorés pour les échanges culturels¹⁴.

53. La culture numérique et la maîtrise des médias sont essentielles pour permettre aux jeunes de se repérer dans le vaste paysage de l'information et des contenus culturels. Les programmes qui encouragent l'esprit critique et l'éducation aux médias contribuent à lutter contre la désinformation, renforcent la participation aux processus démocratiques et favorisent un engagement culturel éclairé.

54. Dans ce contexte, l'éducation non formelle et le travail de jeunesse jouent un rôle crucial. Le Conseil de l'Europe souligne que l'apprentissage non formel autonomise les jeunes défavorisés en leur offrant des plateformes créatives pour s'exprimer, développer leurs compétences en matière de leadership et s'engager dans le dialogue interculturel. L'intégration de ces approches dans la politique culturelle peut considérablement renforcer la participation des groupes sous-représentés¹⁵.

12. «Cutting Edge | Youth and Cultural Policies: Coming of Age» | UNESCO.

13. Creatives unite | «People with lower income and education participate less in cultural activities» (anglais uniquement).

14. Creatives unite | «The Overlooked Role of Art and Culture in Well-being OECD's Report» (anglais uniquement).

15. «Supporting non-formal education and Youth Work – Enter! Access to Social Rights for Young People» (anglais uniquement).

55. Le projet «Urban Foxes – Academy for Urban Action (DURF)» en Belgique, soutenu par l'initiative Europe Goes Local, rassemble des jeunes, des artistes, des urbanistes et des autorités locales afin de repenser l'espace public à travers la conception participative, l'expression créative et des projets urbains communautaires. En impliquant les jeunes dans une action urbaine collaborative, le projet montre comment le travail auprès des jeunes, la culture et le développement urbain peuvent se croiser pour donner aux jeunes citoyennes et citoyens les moyens de devenir des co-créeurs actifs de leurs villes, transformant ainsi la participation culturelle en un moteur de démocratie et de cohésion sociale.

56. La transformation numérique ouvre également de nouvelles perspectives en matière d'inclusion culturelle. L'UNESCO encourage les gouvernements à impliquer les jeunes dans la préservation du patrimoine, les industries créatives et les initiatives culturelles numériques telles que les musées en ligne et les forums virtuels sur le patrimoine destinés aux jeunes. Il est essentiel de veiller à ce que ces plateformes numériques soient sûres, inclusives et accessibles afin de garantir que les jeunes puissent agir à la fois en tant que créateurs et consommateurs de culture¹⁶.

57. Pour y parvenir, les États membres devraient être encouragés:

- à reconnaître la participation culturelle des jeunes comme un droit humain et à l'intégrer dans les stratégies nationales en matière de jeunesse et d'éducation;
- à soutenir la création d'espaces culturels inclusifs pour les jeunes, qui soient accessibles, abordables et exempts de pressions commerciales;
- à investir dans l'éducation non formelle et le travail de jeunesse dans le secteur culturel, en particulier dans les zones rurales ou défavorisées;
- à développer des programmes d'inclusion numérique et des formations à l'éducation aux médias afin de doter les jeunes des compétences nécessaires pour aborder de manière critique les contenus en ligne;
- à surveiller la participation à l'aide de données ventilées (par sexe, revenu, zone géographique) afin de garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;
- à favoriser les partenariats entre les organisations de jeunesse, les autorités locales et les institutions culturelles afin de co-crée des programmes reflétant la diversité et la créativité des jeunes.

6. Une responsabilité partagée: les parlements, moteurs du programme du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse

58. L'Assemblée devrait se féliciter la Résolution sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse adoptée par les ministres responsables de la Jeunesse comme des instruments opportuns.

59. Cette résolution reconnaît que les jeunes ne sont pas seulement les bénéficiaires des politiques, mais aussi des détenteurs actifs de droits et des agents du changement. Elle articule une approche en quatre volets: Penser avec les jeunes, Apprendre des jeunes et avec les jeunes, Participer avec les jeunes, Agir avec et pour les jeunes.

60. Le cadre de référence établit un lien explicite entre participation des jeunes et agenda démocratique au sens large, à savoir le renforcement de la confiance dans les institutions, la promotion du pluralisme, de l'inclusion et des droits humains. Il adopte une approche fondée sur les droits et intersectorielle, soulignant que les questions relatives à la jeunesse touchent à la fois l'éducation, l'emploi, l'espace civique et les droits numériques, entre autres. L'inclusion d'un guide pratique structuré en trois phases (préparation, conception et mise en œuvre, suivi et évaluation) fournit une orientation claire aux États membres. Il reconnaît la nécessité de disposer de ressources financières et humaines et de faire des organisations de jeunesse de véritables partenaires, et non de simples consultants symboliques.

16. UNESCO Centre du patrimoine mondial - [Forum des jeunes professionnels 2021](#).

61. Bien que la résolution et le cadre de référence soient solides à bien des égards, l'Assemblée devrait faire les recommandations suivantes:
- Des engagements plus contraignants: le langage utilisé relève encore largement d'une ambition abstraite («nous encourageons», «nous nous engageons à envisager»). Pour les parlementaires, il est important d'exhorter les États membres à adopter des mesures législatives ou réglementaires concrètes afin d'intégrer la perspective jeunesse;
 - Une responsabilisation et des critères plus clairs: bien que la phase de suivi soit définie, le cadre de référence pourrait gagner à préciser des indicateurs standardisés (par exemple, la représentation des jeunes dans les organes décisionnels, le taux de participation des jeunes aux élections) et à exiger des États membres qu'ils rendent régulièrement compte au Conseil de l'Europe des progrès accomplis;
 - Le renforcement de la participation des parlements nationaux: l'accent est principalement mis sur les acteurs exécutifs ou administratifs. L'Assemblée peut recommander aux parlements nationaux d'adopter des mécanismes de contrôle, par exemple des commissions parlementaires pour la jeunesse, des auditions régulières avec des organisations de jeunesse, un contrôle du budget consacré à la participation des jeunes;
 - La lutte contre les inégalités structurelles: le cadre de référence met à juste titre en évidence les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes issus de milieux défavorisés, mais pourrait être plus ferme dans la prescription de mesures visant à éliminer les obstacles systémiques (pauvreté, exclusion numérique, disparités régionales). Les parlements nationaux devraient également examiner les données ventilées par statut socio-économique, sexe et région;
 - La durabilité de l'engagement des jeunes: le risque de tokénisme est explicitement mentionné, mais pour y remédier, la participation des jeunes peut être institutionnalisée à tous les niveaux (local, régional, national) avec des quotas obligatoires de jeunes dans les comités consultatifs ou les commissions.
62. Les parlements nationaux ont un rôle central à jouer et des instruments clés à déployer, tels que:
- La législation et la budgétisation: les parlements devraient examiner et, si nécessaire, réviser les cadres juridiques afin de prendre en compte la perspective jeunesse, garantir leurs droits et les mécanismes de participation, et allouer des ressources suffisantes;
 - La supervision et l'évaluation: les commissions parlementaires (chargées de la jeunesse, de l'éducation, de l'emploi et des affaires sociales) devraient contrôler la mise en œuvre du cadre de référence par le gouvernement, demander des rapports d'étape, convoquer des organisations de jeunesse pour recueillir leur témoignage et examiner l'impact;
 - L'engagement et la co-création: les parlements devraient impliquer directement les jeunes dans le processus législatif (consultations en ligne, panels de jeunes) et veiller à ce que les jeunes soient représentés dans les organes consultatifs parlementaires;
 - Les échanges interparlementaires: grâce à l'Assemblée, les parlements nationaux peuvent partager leurs bonnes pratiques, évaluer mutuellement leurs progrès dans la mise en œuvre de la perspective jeunesse et adopter des critères communs.
63. Quant à l'Assemblée, elle peut:
- Appeler les parlements nationaux à intégrer la perspective jeunesse et à en surveiller l'évolution, en mettant en place les critères et les indicateurs de référence suggérés;
 - Faciliter les visites d'évaluation par les pairs ou les échanges entre les parlements et les organisations de jeunesse, notamment par l'intermédiaire de ses rapporteur-e-s pour la jeunesse, afin d'encourager l'apprentissage et de favoriser l'innovation dans les États membres;
 - Continuer à promouvoir la voix des jeunes au sein même de l'Assemblée, en veillant à ce que les points de vue des jeunes alimentent les débats de l'Assemblée et que les organisations de jeunesse soient consultées dans le cadre des travaux de l'Assemblée.
64. En résumé, le cadre de référence constitue une avancée importante dans l'intégration de la perspective jeunesse dans l'élaboration des politiques au sein de l'Organisation. Pour maximiser son impact, l'Assemblée devrait exhorter les parlements nationaux à traduire les engagements du cadre de référence en pratiques législatives et mesures de contrôle, à institutionnaliser la participation des jeunes, à allouer des ressources adéquates et à suivre les progrès réalisés à l'aide d'indicateurs mesurables.

65. En impliquant activement les jeunes et en demandant des comptes aux gouvernements, l'Assemblée et les 46 parlements nationaux peuvent contribuer à transformer la vision du cadre de référence en un changement significatif.

7. Conclusions et recommandations: consolider la dimension jeunesse de la démocratie

66. L'Assemblée a toujours reconnu que les démocraties ne peuvent prospérer sans la participation significative des jeunes générations. S'appuyant sur les travaux antérieurs de l'Assemblée, notamment la [Résolution 2619 \(2025\)](#) et la [Recommandation 2299 \(2025\)](#) «Les mouvements de la jeunesse pour la démocratie» et la [Résolution 2553 \(2024\)](#) «Renforcer la perspective jeunesse dans les travaux de l'Assemblée parlementaire», le présent rapport réaffirme que la participation des jeunes doit évoluer d'un simple rôle consultatif vers une responsabilité partagée dans les processus décisionnels.

67. Malgré des progrès notables, la participation des jeunes en Europe demeure inégale et fragmentée. De nombreux jeunes continuent de se sentir exclus de la vie politique et civique, percevant les institutions comme distantes ou peu représentatives.

68. Les obstacles socio-économiques, la précarité de l'emploi, l'accès restreint au logement et à l'éducation, ainsi que la réduction des espaces civiques et culturels ont accentué les fractures générationnelles. Pour rétablir la confiance des jeunes dans les institutions démocratiques, il faut remédier à ces inégalités tout en veillant à ce qu'ils exercent une influence réelle sur les politiques qui affectent leur vie.

69. L'adoption du Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse et le rapport du Secrétaire Général intitulé «Vers un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe» offrent une occasion opportune d'intégrer la perspective jeunesse dans tous les secteurs de la gouvernance. Le système de cogestion du Conseil de l'Europe, incarné par les Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest et par le Fonds Européen pour la Jeunesse, reste un modèle unique et exemplaire de participation institutionnalisée. L'étude de faisabilité proposée sur la création d'un troisième Centre européen de la jeunesse dans la région de la mer Noire permettrait d'étendre encore la portée de l'Organisation et de renforcer l'inclusion démocratique dans les régions orientales de l'Europe.

70. À l'avenir, la participation des jeunes doit devenir une caractéristique structurelle de la gouvernance démocratique. Les États membres devraient adopter des cadres globaux qui garantissent aux jeunes les droits, les opportunités et les ressources nécessaires pour s'engager de manière significative aux niveaux local, national et régional. Cela inclut la création ou le renforcement de conseils de jeunesse, de parlements de jeunes et de plateformes de dialogue structuré dotées de mandats consultatifs ou de pouvoirs décisionnels, ainsi que des mécanismes de budgétisation participative et de consultation qui permettent aux jeunes de définir les priorités locales.

71. L'égalité d'accès aux droits reste le fondement de la participation. Les gouvernements devraient garantir l'accès universel à une éducation de qualité, à l'emploi, au logement et aux soins de santé, en accordant une attention particulière aux services de santé mentale et à l'inclusion des jeunes marginalisés, notamment ceux qui sont issus de minorités, de l'immigration, de zones rurales ou de milieux à faibles revenus, ainsi que ceux en situation de handicap. L'égalité des sexes doit être pleinement intégrée dans toutes les initiatives et structures de leadership liées à la jeunesse.

72. L'éducation et la culture sont des facteurs essentiels pour favoriser une citoyenneté active. L'éducation civique devrait être intégrée dans les programmes scolaires dès le plus jeune âge, tandis que l'éducation non formelle et le travail de jeunesse devraient être soutenus en tant qu'espaces complémentaires pour l'apprentissage. La participation culturelle, la créativité et l'expression artistique renforcent la cohésion sociale et devraient être encouragées par le biais d'espaces publics inclusifs et de partenariats entre les organisations de jeunesse, les artistes et les autorités locales.

73. La transformation numérique de la vie civique et politique présente à la fois des opportunités et des défis. La culture numérique, l'éducation critique aux médias et des cadres transparents de participation en ligne sont essentiels pour permettre aux jeunes de s'engager de manière responsable et efficace. Les États membres doivent veiller à ce que les plateformes en ligne respectent les droits humains, protègent les jeunes utilisateurs et utilisatrices contre la désinformation et les abus, et favorisent un dialogue démocratique ouvert.

74. L'engagement durable des jeunes dépend également du dialogue intergénérationnel et de l'ouverture institutionnelle. Les gouvernements devraient créer des conseils consultatifs de jeunesse dans les parlements et les ministères, promouvoir des programmes de mentorat qui mettent en relation des jeunes leaders avec

des décideurs politiques, et encourager les partis politiques à intégrer et à soutenir les jeunes candidat·es. La société civile et les organisations dirigées par des jeunes doivent continuer à agir en tant que moteurs de l'innovation démocratique, en favorisant la participation, la diversité et l'apprentissage civique.

75. Le Conseil de l'Europe a un rôle clé à jouer dans la promotion de ce programme, compte tenu du rôle central de l'engagement des jeunes en faveur du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. L'Assemblée devrait inviter le Comité des Ministres à réaffirmer la participation des jeunes comme une priorité transversale, à renforcer le système de cogestion et à fournir un financement stable au Fonds Européen pour la Jeunesse et aux centres européens de la jeunesse. Une coopération renforcée avec l'Union européenne, les Nations Unies, l'UNESCO et l'OCDE sera également essentielle pour promouvoir un cadre international cohérent en faveur de la participation des jeunes et du renouveau démocratique.

76. Le Conseil de l'Europe et son Assemblée devraient également tout mettre en œuvre pour entrer en contact avec les jeunes qui vivent dans les sociétés européennes qui n'ont pas toujours accès aux canaux institutionnels habituels de participation.

77. Construire des démocraties avec les jeunes exige une réforme institutionnelle, une obligation de rendre des comptes et la confiance entre les générations. En intégrant la perspective jeunesse dans tous les domaines de la vie publique, les États membres du Conseil de l'Europe peuvent veiller à ce que la démocratie reste inclusive, dynamique et tournée vers l'avenir, soutenue par l'énergie, la créativité et l'engagement des jeunes à travers le continent.